

Modalités et règlements du tirage de La Fondation du PNDA
Croisière dans les Caraïbes

1. Le tirage de la Fondation PNDA est composé d'un (1) tirage : Un (1) prix en cadeau soit une croisière d'une semaine dans les Caraïbes pour 4 invités (2 adultes et 2 enfants) partageant la même cabine désignée avec une capacité d'occupation similaire. Prix d'une valeur maximale de 7 500 \$.
2. La mise en vente des billets aura lieu le 24 avril 2026. Le tirage aura lieu à la date suivante : 5 juin 2026 à 12 h au Pensionnat Notre-Dame-des-Anges 5680 boulevard Rosemont.
3. Le prix comprend la portion de la croisière uniquement. Le transport vers et depuis l'embarquement et le débarquement, les pourboires, les frais gouvernementaux, les taxes et les frais portuaires, et les frais de carburant (le cas échéant) pour tous les invités, ainsi que les dépenses à bord et à terre, et l'hébergement avant et après la croisière ne sont pas inclus.
4. Le prix ne peut être ni cédé ni échangé contre de l'argent. Pas de remboursement en cas d'annulation. Il ne peut être échangé qu'aux conditions énoncées dans l'offre ci-dessus. La confirmation de la date de départ et l'attribution de la cabine sont à la discrétion de MSC Croisières Canada Ltée.
5. La réservation doit être faite 60 jours avant le départ. **Valable pour tout départ jusqu'au 24 avril 2027.** Ne s'applique pas aux départs durant les périodes de fêtes. Les dates d'exclusion s'appliquent.
6. Le statut des dates de confirmation demandées sera déterminé 45 jours avant le départ. Il est fortement recommandé, mais non obligatoire, que les invités soient entièrement vaccinés et qu'ils soient couverts par une assurance.
7. Le nombre maximal de billets en circulation et mis en vente est de 1500, numérotés de 0001 à 1500 inclusivement.
8. Aucune restriction ne s'applique quant au nombre de billets pouvant être achetés.
9. Le coût du billet unitaire est de 25 \$ ou 4 billets pour 75 \$, en dollars canadiens, par carte de crédit sur la plateforme de Zeffy. Un billet physique sera envoyé à l'acheteur.
10. La personne gagnante sera avisée par téléphone.
11. La personne gagnante devra venir récupérer leur prix au PNDA à l'heure convenue entre les parties au téléphone.

12. La personne gagnante devra présenter une preuve d'identité et accepter d'être prise en photo pour des fins promotionnelles.
13. La personne gagnante a jusqu'au 23 juin 2026 à 15 h 30 pour réclamer son prix. Après cette date, si la personne ne réclame pas son prix, un autre tirage sera effectué à l'école.
14. La responsabilité de la Fondation PNDA et des organisateurs de ce tirage se limite à la valeur en dollars canadiens du tirage. La valeur maximale du prix est de 7 500 \$.
15. Le tirage de de la Fondation PNDA est réservé aux résidents de la province de Québec âgés de 18 ans et plus.
16. Les employés et les familles de toutes les parties sont admissibles.
17. Pas d'upgrades possible
18. Registre des navires : Panama et Malte

UN ENVIRONNEMENT SAIN POUR LE BIEN-ÊTRE DE NOS ÉLÈVES

Votre participation à la loterie-tirage de la Fondation du Pensionnat Notre-Dame-des-Anges contribuera directement à la réalisation de notre projet d'amélioration du système de ventilation et de climatisation de l'école, un investissement essentiel pour le bien-être, la santé et la réussite de nos élèves.

Merci à tous nos partenaires et participants !

1 billet : 25 \$

4 billets : 75 \$

Modalités et règlements de la loterie

- La loterie est réservée aux résidents de la province de Québec âgés de plus de 18 ans.
- Les employés et familles de toutes les parties sont admissibles au tirage.
- Aucune limite d'achat de billets
- Les gagnants sont contactés par téléphone
- Il y a 1500, numérotés de 0001 à 1500 inclusivement en circulation
- Les billets sont mis en vente à compter du 24 avril 2026.

Les prix doivent être réclamés à La Fondation du Pensionnat Notre-Dame-Des-Anges située au 5680 Bd Rosemont, Montréal, QC H1T 2H2, au plus tard le 23 juin 2026 à 15 h 30.